

Rapide de Rédéne Tous en Rose

Règlement intérieur (Tournoi principal)

Article 1 Organisation

Le club d'échecs Pays de l'Aven organise le 1^{er} Rapide de Rédéne « Tous en rose » le dimanche 5 octobre 2026. La compétition se déroule à la salle Jean-Louis Rolland, Résidence de Kerloret, Rédéne. Elle s'inscrit dans la campagne « Octobre rose » de prévention et lutte contre le cancer du sein.

Ce tournoi est homologué FIDE sous le numéro 72608.

Pour tout ce qui n'est pas indiqué dans le présent règlement, les règles de la FFE et de la FIDE dans leur dernière version s'appliqueront.

Article 2 Horaires et cadences

Le tournoi comporte 9 rondes à la cadence 12 mn +3s.

Horaires : Pointage de 9h à 9h 30

Ronde 1 : 10h

Ronde 2 : 10h 40

Ronde 3 : 11h 20

Ronde 4 : 12h 00

Ronde 5 : 13h 30

Ronde 6 : 14h 10

Ronde 7 : 14h 50

Ronde 8 : 15h 30

Ronde 9 : 16h 10

Remise des prix et pot convivial vers 17H 30 (horaire donné à titre indicatif).

Article 3 : Arbitres

L'arbitre principale du tournoi principal est Françoise LEFEUVRE, AFO1, licence J52814.

Article 4 : Tarif et modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert à tout joueur.euse licencié.e A ou B auprès de la FFE ou d'une autre fédération de la FIDE. Les inscriptions se font jusqu'au jeudi 1 octobre à 20 h par HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/club-d-echecs-pays-de-l-aven/evenements/rapide-de-redene-2026-tous-en-rose>) ou auprès de l'organisateur par SMS au 06 73 48 75 34.

Tout joueur dont la condition physique nécessite un aménagement de la salle ou de la table doit le signaler le plus tôt possible à l'organisateur ou à l'arbitre (mail francoise.lefeuvre.echecs@gmail.com, tel 06 99 53 31 79) afin de faciliter la préparation de la compétition.

Le montant des droits est de 14€ pour les adultes (à partir de la catégorie Senior.e) et de 7€ pour les jeunes, jusqu'à la catégorie Junior.es.

Les inscriptions seront closes dès que le seuil de 100 participant.e.s sera atteint.

Article 5 : Appariements, départages, absences, forfaits

5.1 Appariements

En application de l'article 1.2.4 du Livre de l'arbitre (version d'août 2026), si un joueur n'a pas de classement Rapide FIDE mais un classement standard FIDE, c'est ce dernier qui sera utilisé et non le classement Elo fédéral.

Les appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente. Ils seront projetés et visibles sur le site de la FFE sauf problème technique, auquel cas ils seront affichés. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler leur licence et réglé les droits d'inscription.

Si un joueur ou une joueuse ne peut être présent.e à la ronde 1, il/elle peut être apparié.e à la ronde 2 s'il/elle a prévenu l'organisateur ou l'arbitre en amont.

5.2 Départages

Les départages sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le cumulatif et la performance.

En accord avec les articles C07.10 et C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et les calculs de performance impliquant des joueurs et joueuses sans classement officiel est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi.

5.3 Absences et Forfaits

Les joueurs doivent avertir l'arbitre et l'organisateur de leur absence à une ronde si celle-ci est prévisible. En cas d'imprévu, contacter l'arbitre au 06 99 53 31 79 ou l'organisateur au 06 73 48 75 34.

Dans le cas contraire, tout retard de plus de 5 minutes après le début de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle. En cas de deux forfaits consécutifs ou non, le joueur ou la joueuse sera considéré.e comme ayant abandonné le tournoi.

Article 6 : Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au deuxième coup illégal achevé d'un joueur.

L'article A5 s'applique.

Seuls les arbitres et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie enregistrent leur résultat sur la tablette mise à disposition ou auprès de l'arbitre en cas de problème technique. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE, et ne sera pas prise en compte pour le calcul des prix.

Article 8 : nulle par accord mutuel

Le résultat d'une partie ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, aucune proposition de nulle ne peut intervenir avant que 10 coups au moins aient été joués.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) apparaît, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera la position.

Article 7 Prix

Les prix ne sont pas cumulables. Ils sont attribués à la place et par catégorie. Par défaut c'est le prix le plus important qui sera attribué.

Les prix au classement général sont les suivants :

1^{er} : 150€

2^{ème} : 100€

3^{ème} : 50€

Les prix par catégorie seront :

1^{ère} Féminine

1^{er} Vétérans

1^{er} Senior +

1^{er} jeune (jusqu'à U18)

Les montants de ces prix seront affichés dans la salle au début de la ronde 5 et dépendront du nombre d'inscrits.

Article 8 Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le club à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par écrit au plus tard la veille de la ronde. Ceci s'applique également aux joueurs et joueuses majeurs.

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le club et l'organisateur ne peuvent être tenus responsables de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

Les photos dans la salle ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde 1.

Article 9 : Encadrement des mineurs

Les accompagnants de façon générale sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition, idem pour les accompagnants. La responsabilité de l'organisateur se limite au temps de chaque partie.

Article 10 : Rappels

Un comportement et une tenue correcte sont de rigueur.

Les joueurs s'engagent à respecter la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Idem pour les montres (connectées ou non). Il est également conseillé de désactiver les alarmes. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous la responsabilité du propriétaire dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage, ce qui ne dégage pas la responsabilité de ce dernier en cas de sonnerie. Le non-respect de cette règle entraîne systématiquement la perte de la partie.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu (lieu où se déroulent les parties).

Article 11 Contrôle anti-dopage

En application du Code du Sport, toute inscription dans ce tournoi vaut acceptation d'un contrôle anti-dopage s'il est demandé.

Article 12

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes sanitaires indiquées par les autorités compétentes.

Rédéné, le 04/10/2026

L'organisateur

Fabrice FREEL

L'arbitre principale

Françoise LEFEUVRE